FEDERATION BENINOISE DE MARACANA COMITE DE TRANSITION COMISSION ELECTORALE

COMMUNIQUE N°0002/2024/FEBEMA/COTRANS/PDT/SG

A l'issue des travaux de dépouillement et d'examen des dossiers de candidature pour les prochaines élections des membres du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Maracana qui se dérouleront le Samedi 13 juillet 2024, la commission électorale a retenu deux (02) listes qui sont déclarées qualifiées. Il s'agit de :

LISTE « MARACANA AUTREMENT »	
Président	SAKA Nassirou
1 ^{er} Vice-Président	LANGANFIN Amos
2ème Vice-Président	SOHOUNHLOUE Lucien
3 ^{ème} Vice-Président	NOUAGOVI Henri
4ème Vice-Président	SOSSA Bonaventure
5ème Vice-Président	BELLO KOLADE Paul
6ème Vice-Président	ISSA Abdel Aziz
7 ^{ème} Vice-Président	SAHITI Rabikou
Secrétaire Général	HOUNTONDJI Igor
Trésorier Général	DJODJOUWIN Gilles
Organisateur Général	MAMA Raimi

LISTE « SOLEIL NOUVEAU »	
Président	SETO Simon
1 ^{er} Vice-Président	ALIDJINOU Michel Enachidé
2 ^{ème} Vice-Président	ADJOVI COCOU Richard
3 ^{ème} Vice-Président	GUEDOU Marius Souyogoto
4ème Vice-Président	AKOUEGNON Bruno Denis
5 ^{ème} Vice-Président	KOUKE Kossi Pascal
6ème Vice-Président	ATCHADE Alain Farrel
7 ^{ème} Vice-Président	AHOUANGANSINVOU Benoit
Secrétaire Général	DA SILVA Salim
Trésorier Général	ALIGBONON Adanhundé
	Hyppolite
Organisateur Général	HOUNSOU Guy Euloge

Par ailleurs, la commission électorale tient à rappeler ce qui suit :

- 1- Les délégués devront se munir de leur convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité pour participer à l'Assemblée Générale Elective (AGE) ;
- 2- En cas d'empêchement du délégué à titre principal, son représentant doit se munir outre la convocation, d'une pièce d'identité mais également d'une procuration délivrée en bonne et due forme (<u>par le délégué principal empêché</u>) précisant sa fonction dans le club représenté. L'identité de ce représentant doit être communiquée d'avance au Président du Comité de Transition sur le **97 44 74 25** au plus tard le **vendredi 12** juillet 24 à midi ;
- 3- La présence du délégué à titre principal à l'AGE annule le mandat délivré auparavant à son représentant.

Le respect des indications sus énumérées concourt à arrêter la liste exhaustive des personnes habilitées à prendre part à l'AGE du Samedi 13 juillet 2024. Hormis les délégués, les observateurs, les officiels et la presse accréditée, la salle de conférence du Comité National Olympique et Sportif sera interdite d'accès à toute personne étrangère.

Fait à Cotonou, le 10 juillet 2024

Pour la Commission électorale,

Isdine LATIF RADJI Président du Comité de Transition

S/C Comité National Olympique et Sportif, Haie vive - Rue 12 170 Carée 1416, Porte 800



